

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le Mardi 5 mars 2024.

**Etaients présents :** LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, , GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

**Pouvoirs de :**

- Mme GUEROUULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme BAILLEUL Marilyne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

**Excusés :**

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUITE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

**Assistaient également à la réunion :** Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale.

**Secrétaire de Séance :** Mme SCHUFT Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	21
Nombre de votants	40

**Délibération n° 028/2024**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE DES CONTRATS AVEC LES ECO-ORGANISMES ECOLOGIC ET ECOSYSTEM**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE DES CONTRATS AVEC LES ECO-ORGANISMES ECOLOGIC ET ECOSYSTEM**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Considérant** la délibération n° 169/2023 du 18 décembre 2023 autorisant le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) avec l'éco-organisme ECOLOGIC ;

**Considérant** la délibération n° 170/2023 du 18 décembre 2023 autorisant le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes avec l'éco-organisme ECOSYSTEM ;

Les éco-organismes ECOLOGIC et ECOSYSTEM proposent désormais une procédure de signature électronique sécurisée pour la signature des nouveaux contrats DEEE et lampes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

A l'unanimité

- **D'AUTORISER**, le Président à signer électroniquement le contrat relatif à la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) avec l'éco-organisme ECOLOGIC ;
- **D'AUTORISER**, le Président à signer électroniquement le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes avec l'éco-organisme ECOSYSTEM.
- **D'AUTORISER**, le Président à signer électroniquement tout acte juridique permettant à la Communauté de Communes de percevoir les soutiens financiers prévus au contrat dans la cadre de cette affaire.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE

